

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ASPET  
DU 24 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'ASPET s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI, Président, comme suite à convocation en date du dix-huit juin deux-mille vingt cinq.

**PRESENTS :** MMES & MM. Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI, Muriel SAGET, René OUSSET, Solange BORDENAVE, Taïla BENZEROUAL, Jean-Marie LAFFONT,

**ABSENTS :** Eliane LAIRE a donné procuration à Solange Bordenave, Elia RUAU a donné procuration à Muriel SAGET, Christine LABELLE, Christine LAGNEAU, Gianni BURATTONI a donné procuration à Taïla BENZEROUAL

**SECRETAIRE DE SEANCE : Muriel SAGET**

◆ **Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 14h32**

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 27 MARS 2025**

L'assemblée ne formule aucune remarque suite à la lecture du compte-rendu de la séance du CONSEIL D'ADMINISTRATION du 27 mars 2025. Monsieur le Président propose de l'approuver.  
Approbation à l'UNANIMITE

**AUTORISATION SIGNATURE AVENANT MARCHE – FOURNITURE DES REPAS  
DCCAS 25 – 006**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la délibération n° DCCAS 23-008 du 20 Juin 2023 relative aux tarifs cantine ;

VU la délibération n° DCCAS 19-007 du 17 mai 2019 relative à la fourniture des repas en liaison froide à la cantine satellite, attribuant à SCOLAREST les prestations de fourniture ;

VU le contrat de vente passé avec SCOLAREST, signé le 13 juillet 2019, d'une durée d'un an et reconductible deux fois puis par tacite reconduction ;

VU la signature de la convention de renouvellement de la cantine à 1 euro à compter de septembre 2024 pour une durée triennale

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre du renouvellement de cette convention, nous avons conventionné aussi au programme de la LOI EGALIM (20% de BIO, 50% de produits SIQO et externalités environnementales). Ce dernier permet de bonifier de 1 € la participation de l'Etat au repas des élèves.

Pour pouvoir continuer à bénéficier de cette bonification il conviendra de respecter à l'avenir les engagements de la loi EGALIM.

Aussi nous nous sommes rapprochés de notre prestataire afin de mettre en place ensemble ces engagements.

SCOLAREST propose donc la signature d'un avenant de modification de la prestation actuelle : fourniture de repas conforme avec la loi EGALIM à compter du 01/09/2025. A compter de cette date les repas seront facturés au prix unitaire de 3.70 € HT soit 3.9035 € TTC

Après en avoir délibéré, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'UNANIMITE :

- **APPROUVE** l'avenant de SCOLAREST permettant de répondre aux critères de la loi EGALIM
- **ACCEPTE** l'augmentation de 5.98 % du tarif unitaire du repas

- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents en lien avec ce dossier

**ACQUISITION DE JEUX ET MATERIELS POUR LA COUR DE L'ECOLE  
DCCAS 25 – 007**

Monsieur le Président informe que dans le cadre des réunions de travail sur le projet de réaménagement de la cour de l'Ecole Germaine BARES, il est prévu notamment l'acquisition de jeux et mobiliers.

Il est proposé aux membres présents de se positionner sur une prise en charge du CCAS en déterminant le montant qui pourrait être consacré à ces achats.

Après analyse et demande de plusieurs devis, une enveloppe globale de 6 000.00 € TTC pourrait être envisagée.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'**UNANIMITE** :

- **EMET**, un avis favorable au montant de l'enveloppe de 6 000.00 € TTC ;
- **SOLLICITE** des Collectivités une aide financière ;
- **DIT** que cette dépense est inscrite en section d'investissement du budget 2025 ;
- **DONNE** délégation à M. le Président pour généralement faire le nécessaire et signer tous documents.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Registre des personnes vulnérables
- Présentation des 1ers devis pour l'école
- Point logements

**Monsieur le Président clôture la séance à 15 heures.**

**Le Président**

**Jean-Sébastien  
BILLAUD-CHAOUI**



**La Secrétaire**

**Muriel SAGET**